

Formidables sont les difficultés que les gouvernements et les peuples de l'Europe occidentale auront à surmonter pour instituer une collectivité de l'Europe occidentale. On ferait fautive, en n'en comprenant pas la grandeur, un manque de compréhension envers les peuples de cette partie du monde. Pour nous qui habitons un continent aux vastes étendues, l'Europe occidentale peut nous sembler petite et compacte. Elle compte, cependant, plusieurs grandes nations douées chacune de splendides traditions nationales distinctes, fières de son caractère distinctif, de ses institutions particulières, de son indépendance nationale. Ces difficultés tiennent à la riche diversité des grandes traditions européennes. Mais le mouvement tendant à la création d'une union de tous les peuples de l'Europe occidentale a eu un début d'heureux augure. Nous accueillons ce geste avec plaisir et nous avons confiance que les peuples de l'Europe occidentale continueront de réagir avec succès au défi du totalitarisme communiste qui, dans son avance impitoyable, menace tous les espoirs qu'ils caressent.

Ce n'est pas seulement à l'occasion du Programme de relèvement européen, de la Convention de Paris et du Traité de Bruxelles que les Etats démocratiques ont démontré qu'ils pouvaient travailler de concert. Ils l'ont également prouvé par les progrès qu'ils ont réalisés dans l'instauration de réformes administratives et autres en Allemagne occidentale. La situation intérieure de l'Allemagne, même avant qu'on proposât le Programme de relèvement de l'Europe, causait des soucis aux Puissances occupantes de l'Ouest. Ces soucis, déjà acablés, portaient un lourd fardeau supplémentaire, étant donné qu'elles avaient résolu que l'Allemagne ne devait pas devenir une vaste région de taudis et une menace à la santé physique et politique du monde.

De temps à autre, les quatre Puissances qui occupent l'Allemagne ont dû prendre des mesures en vue de l'administration efficace de leur zone respective. Jusqu'à décembre dernier, alors qu'échoua la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères, ces mesures étaient surtout un caractère transitoire. D'une manière générale, se fondant sur l'hypothèse de la conclusion à brève échéance d'un traité de paix avec l'Allemagne. Cependant, l'échec de la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères et l'attitude exigeante adoptée par l'URSS à l'égard des questions allemandes, ont démontré qu'on ne pouvait plus raisonnablement formuler cette hypothèse. Toutefois, les conditions qui existent dans les pays chargés de l'occupa-

tion en Allemagne, dans les pays contigus à l'Allemagne et en Allemagne même, ne permettraient pas de retarder indéfiniment.

En conséquence, au début de février, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont promulgué à l'intention de leur zone d'occupation conjointe, une nouvelle constitution qui accorde aux Allemands une certaine responsabilité nécessaire quant à l'administration de leurs affaires publiques. Cette responsabilité aidera sans doute les Allemands à réapprendre les méthodes de gouvernement démocratique et pacifique. Toutefois, il faut prendre bien garde que cette façon de procéder ne contribue pas à refaire de l'Allemagne un agresseur éventuel.

A la suite de la proclamation de cette constitution, des pourparlers ont eu lieu à Londres du 23 février au 6 mars, afin d'obtenir la plus grande collaboration possible en Allemagne entre l'Angleterre, les Etats-Unis et la France. On a repris les pourparlers ces jours-ci. Certains problèmes qui font l'objet de la discussion intéressent d'une façon spécialement directe et urgente trois pays voisins de l'Allemagne: la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Comme l'Allemagne occidentale,—qui est depuis longtemps leur source normale d'approvisionnement,—leur fournissait plusieurs denrées indispensables, surtout la houille et le fer, leur bien-être économique dépend beaucoup de celui des zones occidentales d'occupation. On comprend donc que la discussion de mesures administratives et pratiques concernant la collaboration entre zones, surtout dans le domaine économique, tienne compte de la situation spéciale des Etats du Benelux. Par conséquent, ils ont été invités à prendre part à certains pourparlers à Londres.

De l'avis du gouvernement canadien, l'association spéciale des pays du Benelux aux puissances d'occupation dans les pourparlers de Londres constitue une étape logique et nécessaire de l'effort tenté en vue de resserrer la collaboration économique entre les pays de l'Europe occidentale. A notre sens, la présence des Etats du Benelux à ces pourparlers favorise la réalisation du Programme de rétablissement de l'Europe que nous avons déjà approuvé.

Nous continuons d'insister pour la reconnaissance de notre droit à participer à tout traité de paix général avec l'Allemagne, lorsque sera venu le moment du règlement.

On espère que les pourparlers de Londres dissiperont, dans une large mesure, l'incertitude inquiétante qui règne en Allemagne depuis sa défaite et que l'ensemble de l'Europe occidentale bénéficiera de la stabilité que peuvent et doivent assurer les décisions de trois puissances en l'absence de l'entente entre